

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 9 avril 2018**

Le Conseil Municipal, convoqué en date du 3 avril 2018, s'est réuni ce jour, lundi 9 avril 2018 à 19 h 30, en séance ordinaire, en Mairie, sous la présidence du Maire en exercice, Georges SCHULER.

**Membres élus** : 27  
**Présents** : 18

**Membres en fonction** : 27  
**Absents : 9 dont procurations : 7**

**Membres présents :**

**Monsieur Georges SCHULER, Maire**

**Mesdames et Messieurs les Adjointes :**

<b>M. Norbert ANZENBERGER</b>	1 <sup>ère</sup> Adjoint au Maire	Absent excusé, donne procuration à Mme DUTT
<b>Mme Michèle MEYER</b>	2 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire	Présente
<b>M. Patrick ECKART</b>	3 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	Présent
<b>Mme Huguette ADRIAN</b>	4 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire	Absente excusée, donne procuration à M. ECKART
<b>M. Julien KELLER</b>	5 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	Présent
<b>Mme Christine REICHERT</b>	6 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire	Présente
<b>M. Max MONDON</b>	7 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	Absent excusé, donne procuration à Mme VINCENT
<b>Mme Dominique DUTT</b>	8 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire	Présente

**Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :**

<b>1.</b>	<b>Mme Maryvonne JOACHIM</b>	Présente
<b>2.</b>	<b>M. Marcel BETETA</b>	Présent
<b>3.</b>	<b>Mme Stéphanie MARRET</b>	Absente excusée, donne procuration à M. KELLER
<b>4.</b>	<b>M. Christian GEISSMANN-TROG</b>	Présent
<b>5.</b>	<b>Mme Françoise WURSTHORN</b>	Absente excusée, donne procuration à M. BETETA
<b>6.</b>	<b>M. Nicolas GUILLERME</b>	Présent
<b>7.</b>	<b>Mme Najet BOUKRIA</b>	Présente
<b>8.</b>	<b>M. Eric WILLMANN</b>	Absent non excusé
<b>9.</b>	<b>Mme Laurence CROSNIER</b>	Présente
<b>10.</b>	<b>M. Régis HRANITZKY</b>	Présent
<b>11.</b>	<b>Mme Caroline STEINMETZ</b>	Absente excusée, donne procuration à M. GUILLERME
<b>12.</b>	<b>Mme Mireille WINTZ</b>	Présente
<b>13.</b>	<b>M. Cédric KLEINKLAUS</b>	Absent excusé
<b>14.</b>	<b>Mme Isabelle HAESSIG</b>	Présente
<b>15.</b>	<b>M. Thierry PAPERI</b>	Absent non excusé
<b>16.</b>	<b>Mme Elisabeth VINCENT</b>	Présente
<b>17.</b>	<b>Mme Marie-Paule STIEBER</b>	Présente
<b>18.</b>	<b>M. Maxime FRIEDMANN</b>	Présent

## **ORDRE DU JOUR**

---

**POINT 1 : Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 février 2018**

**POINT 2 : Désignation d'un ou d'une secrétaire de séance**

**POINT 3 : Compte administratif et compte de gestion 2017 et reprise des résultats**

**POINT 4 : Budget Primitif 2018 – Vote des taux de la fiscalité locale**

**POINT 5 : Fixation des tarifs communaux**

- Tarifs de location de salles et prestations diverses.

**POINT 6 : Avis du Conseil Municipal sur le PADD**

Révision du Plan Local d'Urbanisme de l'Eurométropole de Strasbourg : débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

**POINT 7 : Palmarès des maisons fleuries et décorations de Noël**

**POINT 8 : Affaires du personnel**

Convention avec un psychologue dans le cadre de la prévention des risques psychosociaux.

**POINT 9 : Divers**

---

**POINT 1 : Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 février 2018**

Transmis par voie électronique, les Conseillers municipaux ont pu faire part de leurs observations. Il est **adopté à l'UNANIMITÉ**.

**POINT 2 : Désignation d'un ou d'une secrétaire de séance**

Madame Najet BOUKRIA est nommée secrétaire de séance. Elle est assistée par Monsieur Christian GEBEL, Directeur Général des Services.

**POINT 3 : Compte administratif et compte de gestion 2017 et reprise des résultats**

Monsieur Julien KELLER, Adjoint aux finances, présente le compte administratif et se réfère au document de présentation qu'il avait transmis aux conseillers municipaux lors du débat d'orientations budgétaires.

A noter qu'en 2018, la Commune percevra les recettes liées à la vente des terrains dans la ZAC Zone Commerciale Nord et dans le quartier « Les Vergers de Saint-Michel ». Néanmoins, il va falloir mettre en place un plan d'économies, dans l'attente des ressources nouvelles qui ne seront perçues que dans quelques années, lorsque ces zones d'habitat, de commerce et d'industrie seront urbanisées.

## *Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 avril 2018*

Monsieur Christian GEISSMANN, Président de la Commission des finances, fait état des échanges qu'il y a eu lors de la réunion du 31 mars 2018. A retenir que la Commune est impactée par les baisses de ressources et l'augmentation du prélèvement en application de la loi SRU. Il souligne que la Commission des finances sera aux côtés de la Commune pour prodiguer ses conseils quant aux pistes à envisager pour réaliser des économies.

La Commission a donné son aval, aussi bien pour l'adoption du compte administratif que pour le projet de budget 2018.

Le Maire, à son tour, fait le point sur les importants investissements réalisés depuis des années : rénovation de la salle des fêtes, construction du dojo, travaux de remise aux normes de l'école.... Ces dépenses d'investissement sont également destinées à réduire les frais de fonctionnement. Cependant de nouvelles obligations pèsent sur les Commune. En effet, il est désormais obligatoire de procéder tous les ans à des analyses de l'air dans les écoles, ce qui représente une nouvelle dépense d'environ 15 000 € par an !

Le prélèvement relatif à la « loi SRU » passe de 80 000 € à 125 000 €, alors que la Commune a rempli l'objectif fixé à 74 %. Pourtant, les bailleurs sociaux ont toujours été sollicités dès qu'une opportunité se présentait, mais nombre d'entre eux n'ont pas voulu faire d'opération, car l'équilibre financier n'était pas assuré.

Il est certain qu'une sur-urbanisation aura des incidences : stationnement, services à proposer aux habitants... Certes la Commune est peu endettée, mais l'endettement a un poids financier sur le budget communal, par ses charges d'intérêts.

Il y a lieu de sensibiliser tout le monde : les services municipaux, les utilisateurs des installations communales, mais aussi des habitants, pour éviter toute augmentation.

### **Vote du compte administratif 2017**

*Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick ECKART, Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Georges SCHULER, Maire, qui s'est retiré au moment du vote,*

*Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;*

**LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés				773 327,76		773 327,76
Opérations de l'exercice	3 229 020,51	3 636 988,53	1 423 512,66	1 195 859,85	4 652 533,17	4 832 848,38
<b>TOTAUX</b>	<b>3 229 020,51</b>	<b>3 636 988,53</b>	<b>1 423 512,66</b>	<b>1 969 187,61</b>	<b>4 652 533,17</b>	<b>5 606 176,14</b>
Résultats de clôture		407 968,02		545 674,95		953 642,97
Restes à réaliser			196 802,41		196 802,41	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>3 229 020,51</b>	<b>3 636 988,53</b>	<b>1 620 315,07</b>	<b>1 969 187,61</b>	<b>4 849 335,58</b>	<b>5 606 176,14</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>407 968,02</b>		<b>348 872,54</b>		<b>756 840,56</b>

*Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 avril 2018*

**CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**ADOpte PAR 24 VOIX POUR** dont 7 procurations. Le Maire s'est retiré de la salle au moment du vote.

### **Affectation des résultats**

*Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Norbert ANZENBERGER, 1<sup>er</sup> Adjoint, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Georges SCHULER, Maire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,*

**PROCEDE** à l'affectation des résultats 2017 au budget primitif 2018 comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B</b>	<b>407 968,02</b>
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (3 636 988.53 - 3 229 020.51)	407 968,02
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E</b>	<b>545 674,95</b>
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (1 195 859.85 - 1 423 512.66)	-227 652,81
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	773 327,76
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 196 802.41)	-196 802,41
<b>Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)</b>	<b>348 872,54</b>
décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :	
<b>Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)</b>	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	407 968,02
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	0
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	0

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**POINT 4 : Budget Primitif 2018 – Vote des taux de la fiscalité locale**

*Vu le projet de Budget Primitif 2018 ;*

*Vu le Compte Administratif et l'affectation du résultat constaté qui pourra être affecté au Budget Primitif 2018 ;*

*Vu l'avis favorable de la Commission des finances ;*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

**ADOpte** le Budget Primitif 2018, qui peut se résumer comme suit :

*Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 avril 2018*

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

		Dépenses en €	Recettes en €
<b>vote</b>	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	<b>3 591 662,00</b>	<b>3 591 662,00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

		Dépenses en €	Recettes en €
<b>vote</b>	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	<b>1 114 400,00</b>	<b>1 414 720,02</b>
<b>reports</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent	<b>196 802,41</b>	
	001 solde d'exécution de la section d'investissements reportés		<b>545 674,95</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 311 202,41</b>	<b>1 960 394,97</b>
	<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>4 902 864,41</b>	<b>5 552 056,97</b>

*A noter que le budget 2018 affiche un « suréquilibre » en section d'investissement du fait des reports importants des années précédentes.*

*En application de l'article L.1612-7 du CGCT un budget dont une section, voire les deux sont votées en suréquilibre, n'est pas considéré comme voté en « déséquilibre ».*

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Vote des taux de fiscalité pour 2018**

*Vu la proposition de budget 2018 et l'estimation des bases fiscales, ainsi que le niveau des recettes de contributions nécessaires pour équilibrer le budget 2018 ;*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

**DECIDE de reconduire les taux 2017 pour l'année 2018 et vote les taux suivants :**

	Taux 2016	Variation	Taux 2017
Taxe d'habitation	<b>17,94%</b>	0,00 %	<b>17,94 %</b>
Taxe foncier bâti	<b>15,20%</b>	0,00 %	<b>15,20 %</b>
Taxe foncier non bâti	<b>60,35%</b>	0,00 %	<b>60,35 %</b>

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**POINT 5 : Fixation des tarifs communaux**

Le Maire indique que les seuls tarifs à augmenter seront ceux du Centre de Loisirs, de l'ordre de 7 %, mais cela relève de la compétence du CCAS. Il explique que la structure accueille 150 enfants quotidiennement et que la Commune consacre 1 500 € par enfant et par an pour le fonctionnement de cette structure.

En 1980, cette structure accueillait 80 enfants pour 5000 habitants. Aujourd'hui nous notons 150 enfants accueillis (à la demande des familles) pour 4 500 habitants.

Les tarifs communaux par contre resteront inchangés.

*Vu les tarifs communaux ;*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

**DECIDE de n'appliquer aucune variation aux tarifs et autres droits à percevoir.**

**TARIFS DE LOCATION DU COMPLEXE SPORTIF**

**ANNEE 2018 - Taux d'augmentation : 0 %**

	Ass.et particuliers Reichstett		Entreprises locales		Associations – entreprises et particuliers extérieurs	
	1 heure	Soirée (6 h.)	1 heure	Soirée (6 h.)	1 heure	Soirée (6 h.)
<b>ANCIENNE HALLE DES SPORTS</b>	Grande buvette sans chauffage (particuliers uniquement)					
	16	127	43	245	111	676
	Grande buvette avec chauffage (particuliers uniquement)					
	22	219	55	313	132	716
	Grande salle (plateau d'évolution) sans chauffage					
	17	138	17	138	93	882
	Grande salle (plateau d'évolution) avec chauffage					
	34	278	41	278	134	1359
Petite Salle Multiclub ou autres						
	10	50	10	50	20	100
<b>NOUVELLE HALLE</b>	Grande buvette sans chauffage					
	16	127	43	248	158	866
	Grande buvette avec chauffage					
	22	219	55	312	185	972

**TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES**

**ANNEE 2018**

OBJET	Associations Reichstettoises			Associations non Reichst.	Particuliers Reichstett
	1ère Loc.	2ème Loc.	Suivante		
Salle		250,00 €	500,00 €	250,00 € pour 1 soirée	
Bar + Accueil		75,00 €	150,00 €		
Cuisine		125,00 €	250,00 €		
Scène + Régie		150,00 €	300,00 €		
Ensemble	Gratuit	600,00 €	1 200,00 €	1 800,00 €	1 500,00 €
CAUTION				1 500,00 €	1 500,00 €

*Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 avril 2018*

NATURE DE LA PRESTATION	Tarifs 2017 en EUROS	Tarifs 2018 en EUROS
<b>DROITS DE PLACE</b>		
Droit de place vente PIZZA - la soirée	14,50 /soirée	14,50 /soirée
Droit de place SNACK BAR - 5 j / semaine	257,80 € /mois	257,80 € /mois
Droit de place : rue de picardie : ventes, cirques ...	49,75 €	49,75 €
Droit de place Johrmarik : minimum 2 mètres linéaires : - Reichstettois - Extérieurs	4,40 € le mètre 7,85 € le mètre	4,40 € le mètre 7,85 € le mètre
Droit de stationnement emplacement taxis (selon tarif CUS)	318,00 par an	318,00 par an
<b>LOCATION SALLES ET AUTRES EQUIPEMENTS</b>		
Mise à disposition de couverts : - Reichstettois - Extérieurs	Couvert complet 1,10 Le verre 0,15 Couvert complet 1,75 Le verre 0,25	Couvert complet 1,10 Le verre 0,15 Couvert complet 1,75 Le verre 0,25
Tarifs casse de vaisselle (facturation si casse supérieure à 3€) selon facture de remplacement de vaisselle		
Tarif location grilles d'exposition - Reichstettois - Extérieurs	3,65 / jour 5,80 / jour	3,65 / jour 5,80 / jour
Séparation élément en bois - Reichstettois - Extérieurs	9,85 / jour 25,60 / jour	9,85 / jour 25,60 / jour
Location de chapiteau (la journée) gratuit pour les associations locales - petit chapiteau - grand chapiteau - petit chapiteau 4/4	87,75 145,85 43,25	87,75 145,85 43,25
Location maison rouge et bleue - entreprises locales - sans chauffage - avec chauffage - entreprises ou assoc.extérieures - sans chauffage - avec chauffage	10,95 l'heure 16,10 l'heure 32,50 l'heure 45,35 l'heure	10,95 l'heure 16,10 l'heure 32,50 l'heure 45,35 l'heure
Location terrain multisports (Neubiltz) - Reichstettois - Extérieurs	gratuit 18,00 la ½ journée	gratuit 18,00 la ½ journée
Location terrain de football (rouge) - Reichstettois - Extérieurs	65,85 143,60	65,85 143,60
Location club house des associations (foot, pêche, pétanque, tennis) - Reichstettois - Extérieurs	125,25 353,25	125,25 353,25
Location garniture complète (1 table + 2 banes) - Reichstettois - Extérieurs	3,20 8,10	3,20 8,10
Location tables et chaises du gymnase - Reichstettois - Extérieurs (exceptionnellement)	Table 1,90 – chaise : 0,42 Table 5,00 – chaise : 1,00	Table 1,90 – chaise : 0,42 Table 5,00 – chaise : 1,00
Location du mur d'escalade	14,15 l'heure	14,15 l'heure
Ciné Jeunes :	Entrée adultes : 4,00 € Entrée – de 14 ans : 3,00 € Boissons : 0,80 Friandises : 0,95 Glaces : 0,90	Entrée adultes : 4,00 € Entrée – de 14 ans : 3,00 € Boissons : 0,80 Friandises : 0,95 Glaces : 0,90
Jardins familiaux municipaux : location forfaitaire annuelle	- 2 ares : 10,65 2 à 2.5 ares : 12,80 + 2,5 ares : 14,90	- 2 ares : 10,65 2 à 2.5 ares : 12,80 + 2,5 ares : 14,90
Droit d'accès des voitures au plan d'eau (barrière pêche et pétanque)	15 €/an Reichstettois 25 €/an Extérieurs Prix de vente clef : 10 €	15 €/an Reichstettois 25 €/an Extérieurs Prix de vente clef : 10 €
Préenseigne :	791,75	791,75

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**POINT 6 : Avis du Conseil Municipal sur le PADD**

**Révision du Plan Local d'Urbanisme de l'Eurométropole de Strasbourg : débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**

Par délibération du 3 mars 2017, l'Eurométropole de Strasbourg a prescrit la révision de son Plan Local d'Urbanisme, lui-même approuvé le 16 décembre 2016.

## *Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 avril 2018*

Cette procédure de révision résulte de la fusion par intégration entre l'Eurométropole de Strasbourg et la Communauté de Communes Les Châteaux. Ainsi, au 1er janvier 2017, l'Eurométropole compte cinq nouvelles communes : Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieten, Kolbsheim, et Osthoffen. La révision du Plan Local d'Urbanisme vise à étendre le dispositif règlementaire du PLU à l'intégralité du territoire, sur les 33 communes composant l'Eurométropole.

Tel qu'énoncé par la délibération du 3 mars 2017, l'intégration des anciennes communes de la Communauté de Communes « Les Châteaux » au sein du PLU ne modifie pas les orientations fondamentales du PLU. Les objectifs du PLU, défini par la délibération du 27 mai 2011, et repris par celle du 3 mars 2017, sont confirmés.

En date du 15 décembre 2016, la Communauté de Communes Les Châteaux a débattu des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) de son PLU intercommunal. Ces orientations, rappelées ci-dessous, sont en adéquation avec les objectifs du PLU de l'Eurométropole :

- Permettre à tous de se loger ;
- Maintenir le niveau d'emploi et d'équipement du territoire ;
- Favoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture ;
- Valoriser les espaces naturels et agricoles ;
- Tenir compte du patrimoine local ;
- Réduire la consommation foncière.

Les orientations générales du PADD s'appuient sur un diagnostic du territoire ayant fait apparaître les enjeux suivants :

- un enjeu d'attractivité du territoire ;
- un enjeu d'équité sociale et territoriale ;
- un enjeu d'anticipation des alternatives énergétiques et de la place de la nature dans la société ;
- un enjeu de prise en compte de l'évolution des modes de vie, des temps de la vie donc de la ville.

Les enjeux évoqués ci-dessus, ainsi que les orientations prises par l'ancienne Communauté de Communes Les Châteaux, visent à assurer au territoire de l'Eurométropole un développement métropolitain à taille humaine, solidaire et riche de ses valeurs locales.

Pour ce faire, le PADD est porté par trois grandes orientations transversales, indissociables les unes des autres et avec des objectifs convergents :

Une métropole attractive, d'influence européenne et rhénane : capitale régionale et forte de son statut européen, Strasbourg doit, comme toutes les grandes villes françaises, conforter son positionnement métropolitain.

Afin d'asseoir durablement sa place dans les dynamiques territoriales au sein desquelles elle s'inscrit, l'Eurométropole se doit de renforcer son attractivité économique et résidentielle, d'attirer aussi bien des entreprises que des hommes.

- Renforcer l'attractivité régionale et internationale de l'agglomération ;
- Inscrire le développement du territoire dans un bassin de vie plus large et transfrontalier ;
- Renforcer l'attractivité résidentielle et répondre aux évolutions des modes de vie.

Une métropole des proximités : construire une métropole attractive, ouverte sur le monde et qui veuille aussi rester humaine, ne peut se faire sans répondre aux attentes légitimes de ses habitants, dont l'aspiration première est de pouvoir disposer d'un cadre de vie agréable et de qualité.

## *Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 avril 2018*

Cette métropole des proximités devra répondre aux besoins de logement, de mobilité, d'accès à l'emploi et de services du quotidien, tout en préservant des espaces de respiration, nature en ville et espaces publics de qualité.

- Proposer une offre d'habitat suffisante et diversifiée pour tous ;
- Améliorer la qualité de vie et l'offre de services ;
- S'enrichir de l'identité des territoires ;
- Donner toute leur place aux espaces naturels et constituer la trame verte et bleue.

Une métropole durable : une métropole attractive et de proximités ne peut se concevoir sans la prise en compte et l'intégration des objectifs de développement durable.

La métropole durable nécessite donc d'anticiper la raréfaction des énergies fossiles, de prendre en compte l'évolution des modes de vie et de maîtriser la consommation foncière, au bénéfice des espaces agricoles et naturels.

- Préparer le territoire à une société post-carbone ;
- Donner toute sa place à l'agriculture ;
- Développer le territoire en maîtrisant l'étalement urbain et la consommation foncière.

Enfin, le projet s'appuie sur trois thèmes transversaux qui guident le développement durable du territoire métropolitain :

La trame verte et bleue, qui est considérée comme l'armature structurante de l'urbanisation, de la valorisation des espaces naturels et agricoles et d'un cadre de vie de qualité pour les habitants.

- La trame des transports en commun et des modes actifs, qui permet la mobilité de la proximité tout comme la grande accessibilité du territoire métropolitain.
- La trame sociale enfin, qui se caractérise par la prise en compte des besoins actuels et futurs des habitants et des usagers en termes de services, d'équipements, d'emplois. Le renforcement des centralités urbaines permet de répondre aux attentes des habitants et usagers de l'Eurométropole.

Tout en privilégiant le développement dans l'enveloppe urbaine, la territorialisation du projet, traduisant une ambition métropolitaine où chacun, chaque entité du territoire, trouve sa place et se reconnaît, propose une organisation de l'armature urbaine qui se caractérise ainsi :

- Un cœur métropolitain et les communes de l'espace aggloméré, qui ont un rôle d'accueil des grandes fonctions métropolitaines et des grands équipements intercommunaux ou d'agglomération pour les habitants.
- Des communes qui participent au développement métropolitain :
  - Chaque commune conserve la possibilité de se développer en fonction du projet de territoire métropolitain, et de ses besoins et capacités propres ;
  - Certaines communes (en-dehors du cœur métropolitain et des communes de première couronne) peuvent constituer, au regard de plusieurs critères, des communes d'appui qui, grâce à leurs équipements, services et emplois de proximité, peuvent rayonner sur plusieurs communes et subvenir à leurs besoins ;
  - La qualité urbaine des communes de l'Eurométropole, avec la présence d'espaces naturels et agricoles, la proximité avec les grands services d'agglomération, contribue à offrir un cadre de vie de qualité pour de nouveaux habitants (ou habitants actuels recherchant une nouvelle offre en logements).

*Vu l'article L.153-12 du Code de l'urbanisme ;*

*Le Conseil Municipal,*

***A PRIS CONNAISSANCE du PADD et en a débattu.***

*Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 avril 2018*

**POINT 7 : Palmarès des maisons fleuries et décorations de Noël**

*Vu le Palmarès des maisons fleuries et décorations de Noël ;*

*Vu la proposition faite par le jury « maisons fleuries et décorations de Noël » ;*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

**DECIDE d'attribuer les prix suivants aux lauréats :**

**1. Maisons fleuries**

GENRE	NOM	ADRESSE	CATEGORIE	FLEURIES	PRIX
Mme, M.	BASTIAN Fernand	13 rue de Lorraine	MAISON	3ème prix	30,00
Mme, M.	BOSTAETTER Charles	21 rue de Lorraine	MAISON	2ème prix	40,00
Mme, M.	BUCHER Claude	5 rue du Canal	MAISON	3ème prix	30,00
Mme, M.	DIEBOLD Robert	15 rue des Hirondelles	MAISON	excellence	70,00
Mme, M.	FEBWET Adrien	5 rue des Narcisses	BALCON	2ème prix	25,00
Mme, M.	FELTEN René	18 rue des Mésanges	MAISON	3ème prix	30,00
Mme, M.	GEISSMANN Agnès	18b rue de l'Ill	JUMELEE	3ème prix	25,00
Mme, M.	GENG Charles	3D rue de la Bruche	JUMELEE	3ème prix	25,00
Mme, M.	GOTTAR François	39 avenue d' Alsace	MAISON	2ème prix	40,00
Mme, M.	GRADT / BILDSTEIN	29 rue du Canal	MAISON	2ème prix	40,00
Mme, M.	GRASSER Lucien	18 rue de la Moder	JUMELEE	3ème prix	25,00
Mme, M.	HAHN Maurice	3 rue de Champagne	MAISON	3ème prix	30,00
Mme, M.	HESSLER Francis	10 rue du Mt St Odile	MAISON	2ème prix	40,00
Mme, M.	HENNIA Ali	8 rue de l'Ill	MAISON	excellence	70,00
Mme, M.	HILMARCHER Jean-Pierre	17 rue du Champ du Feu	MAISON	2ème prix	40,00
Madame	JUND Célia	12 rue de Mundolsheim	MAISON	3ème prix	30,00
Mme, M.	KLEIN François	2 rue du Grand Ballon	MAISON	3ème prix	30,00
Madame	LE GALL Odette	2C rue du Markstein	JUMELEE	3ème prix	25,00
Mme, M.	LETTIERI Mario	7 rue du Grand Ballon	MAISON	2ème prix	40,00
Mme, M.	MARCEAU	12 rue des Rossignols	MAISON	3ème prix	30,00
Mme, M.	MARING Albert	17 rue du Canal	MAISON	3ème prix	30,00
Mme, M.	MARING Charles	63 rue du Gal De Gaulle	MAISON	2ème prix	40,00
Mme, M.	MESSER Roger	35 rue du Canal	MAISON	2ème prix	40,00
Mme, M.	MIERZYNSKI Alain	72 rue du Gal De Gaulle	MAISON	3ème prix	30,00
Mme	MILLOUX Anne	64 rue du Gal de Gaulle	MAISON	3ème prix	30,00
Mme, M.	MROZ Félix	16 rue du Canal	MAISON	3ème prix	30,00
Mme, M.	MUCKENSTURM Marcel	10 avenue d'Alsace	MAISON	excellence	70,00
Mme, M.	NETT Pascal	16 rue de la Moder	JUMELEE	2ème prix	30,00
Mme, M.	NIESS Marcel	14 rue des Mésanges	MAISON	2ème prix	40,00
Mme, M.	OSTERTAG Patrick	41 rue du Canal	MAISON	1er prix	45,00
Monsieur	OSTERTAG Siegfried	16 rue du Haut Barr	JUMELEE	1er prix	35,00
Mme, M.	REHM Jean	4 rue de la Charbonnière	MAISON	3ème prix	30,00
Monsieur	SCHMIDT Sébastien	4A rue des Hirondelles	BALCON	1er prix	35,00
Mme, M.	SCHMITT Daniel	1A rue des Muguets	BALCON	1er prix	35,00
Madame	SCHOEFOLT Francine	1A rue des Muguets	BALCON	2ème prix	25,00

*Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 avril 2018*

GENRE	NOM	ADRESSE	CATEGORIE	FLEURIES	PRIX
Mme, M.	SCHUTZ Claude	30A rue du Gal Leclerc	MAISON	2ème prix	40,00
Mme, M.	SCHWARTZ Marc	2 rue du Gal De Gaulle	MAISON	3ème prix	30,00
Mme, M.	SIFI Djamel	27 rue du Canal	MAISON	1er prix	45,00
Mme, M.	STREITH Jean-Paul	6 rue du Grand Ballon	MAISON	3ème prix	30,00
Mme, M.	URBAN Robert	4 rue du Vieil Armand	MAISON	3ème prix	30,00
Mme, M.	ZERR Jean-Pierre	4A rue des Hirondelles	BALCON	2ème prix	25,00
Mme, M.	ZIRNHELD Pierre	23 rue des Hirondelles	MAISON	1er prix	45,00
				TOTAL	1 505,00

**2. Décorations de Noël :**

GENRE	NOM	ADRESSE	CATEGORIE	NOEL	PRIX
Mme, M.	HERRMANN	7 rue du Vieil Armand	BALCON	1er prix	40,00
Monsieur	SCHMIDT Sébastien	4A rue des Hirondelles	BALCON	1er prix	40,00
Mme, M.	SCHMITT Daniel	1A rue des Muguets	BALCON	2ème prix	30,00
Madame	MULLER Sandra	2A rue des Muguets	BALCON	3ème prix	25,00
Mme, M.	HEURTEFEU	24 rue de l'III	JUMEELEE	1er prix	40,00
Monsieur	OSTERTAG Siegfried	16 rue du Haut Barr	JUMEELEE	1er prix	40,00
Mme, M.	BRAUN Charles	15 rue du Gal De Gaulle	MAISON	excellence	60,00
Mme, M.	BORNER Yves	2A rue du Gal De Gaulle	MAISON	1er prix	45,00
Mme, M.	KLEIN François	2 rue du Grand Ballon	MAISON	1er prix	45,00
Mme, M.	SCHUTZ Claude	30A rue du Gal Leclerc	MAISON	1er prix	45,00
Mme	BILGER Alice	12 rue Courbée	MAISON	2ème prix	35,00
Mme, M.	BUCHER Claude	5 rue du Canal	MAISON	2ème prix	35,00
Mme, M.	ENGELMANN	7 rue du Mt Ste Odile	MAISON	2ème prix	35,00
Mme, M.	GHENZI David	48 rue du Gal Leclerc	MAISON	2ème prix	35,00
Mme, M.	GRADT / BILDSTEIN	29 rue du Canal	MAISON	2ème prix	35,00
Mme, M.	MESSER Roger	35 rue du Canal	MAISON	2ème prix	35,00
Mme, M.	MUCKENSTURM Marcel	10 avenue d'Alsace	MAISON	2ème prix	35,00
Monsieur	OSTER Laurent	5 rue des Jardins	MAISON	2ème prix	35,00
Mme, M.	SCHWARTZ Marc	2 rue du Gal De Gaulle	MAISON	2ème prix	35,00
Mme, M.	BLAISON René	11 rue du Donon	MAISON	3ème prix	25,00
Mme, M.	CHOLVIN Sébastien	6 place des Violettes	MAISON	3ème prix	25,00
Mme, M.	CIASULLO Angelo	4 rue des Glaieuls	MAISON	3ème prix	25,00
Mme, M.	DIEBOLD Robert	15 rue des Hirondelles	MAISON	3ème prix	25,00
Mme, M.	LETTIERI Mario	7 rue du Grand Ballon	MAISON	3ème prix	25,00
Mme, M.	MULLER Jacky	4 rue du Grand Ballon	MAISON	3ème prix	25,00
Mme, M.	URBAN Robert	4 rue du Vieil Armand	MAISON	3ème prix	25,00
				TOTAL	900,00

***ADOpte A L'UNANIMITE***

**POINT 8 : Affaires du personnel**

Convention avec un psychologue dans le cadre de la prévention des risques psychosociaux.

*Vu le projet de convention entre un psychologue et la Commune ;*

*Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 avril 2018*

*Considérant que dans le cadre de la prévention des risques psychosociaux, il peut être utile de faire appel aux compétences d'un psychologue pour permettre aux agents des temps de paroles et d'échanges ;*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

*AUTORISE le Maire à :*

- *Signer la convention correspondante,*
- *Prendre en charge les frais correspondants par le budget communal.*

***ADOPTE A L'UNANIMITE***

**POINT 9 : Divers**

**Dates à retenir :**

- 19 avril : remise des prix des maisons fleuries et décorations de Noël,
- 17 mai : journée vente de géranium,
- 2 juin : élection de Miss Prestige Bas-Rhin, sous l'égide de la Commune et de la Fédération des Boulangers du Bas-Rhin. Le Maire précise que cette opération n'aura aucun coût pour la Commune.

***SEANCE LEVEE A 20 H 30***